Www.sundep.org

septembre 2025

Sundep-Solidaires

LA BRÈVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Mouvement social des 10 et 18 septembre : « pas d'économies sur nos vies »

Le SUNDEP s'inscrit dans **la dynamique des initiatives citoyennes du 10 et de l'appel intersyndical du 18 septembre**. Qu'importe la situation politique après le vote de confiance du 8 septembre, nous construirons – au-delà de la nomination d'un énième ministre de l'Éducation nationale – un **rapport de force social** pour **une autre politique budgétaire** qui ne sacrifie pas notre école !

Nouveaux programmes, nouvelles évaluations, nouvelle formation des maîtres : tout dans l'urgence !

Si l'on peut se réjouir de la mise en œuvre du programme d'**éducation affective et relationnelle, et sexuelle** (EVARS) dès la rentrée 2025, le SUNDEP restera vigilant à la manière dont les établissements privés sous contrat vont s'en saisir.

Quant aux **nouveaux programmes du cycle 3 en Français et en mathématiques**, on ne peut que regretter la précipitation dans l'élaboration des textes et leur publication ; alors que la mise en place des groupes de besoin est un fiasco !

Le SUNDEP dénonce la **violence faite aux enseignant·es** quand la note se service relative aux nouvelles modalités d'évaluation du cycle terminal sort 5 jours avant la rentrée ! Sans compter que les élèves de première générale et technologique passeront une **nouvelle épreuve anticipée de mathématiques** dès juin 2026.

Et toujours pas de document de cadrage stabilisé pour la **réforme de la formation des maîtres**..

Nouveau Secrétaire général de l'enseignement catholique : Le choix martial

Guillaume Prévost a pris son poste au secrétariat général de l'enseignement catholique depuis 1er septembre 2025.
Ancien commandant de la Marine nationale, monsieur Prévost a intégré l'ENA avant de devenir administrateur civil pour l'Éducation nationale. Il a coordonné une mission de conception et de mise en œuvre du Service National Universel (SNU).

Alliance entre l'Église et l'Armée !

EARS et 3PF

Considérant le programme EVAR-EVARS et le plan de lutte contre les violences de l'Éducation nationale insuffisants, l'Enseigneement catholique met en œuvre ses outils « maison » : éducation relationnelle et sexuelle (EARS) et Protection et prévention des publics fragiles (3PF) pour garantir l'éducation chrétienne qu'il promet aux parents.

Prévoyance : la FNOGEC rogne encore nos droits

Le **collège employeur** (FNOGEC et représentant·es des chef·fes d'établissement) dénonçait, le 24 juillet 2024, unilatéralement, **l'accord sur la prévoyance des enseignant·es du privé**.

À ce jour, sur les garanties d'un capital en cas de décès ou d'indemnités journalières complémentaires en cas d'incapacité :

aucune réponse, aucun dialogue !

Colibris : toutes vos démarches en ligne

- demande de prise en charge des **frais de transport**,
- demande de **protection sociale complémentaire** (PSC),
- demande d'autorisation de **cumul emploi,**
- demande de **supplément familial de traitement** (SFT).

Formation :

« Bienvenue au SUNDEP »
les 20-21 novembre 2025 à Paris.

Pour vous inscrire, envoyez un mail à :

formation.sundep@gmail.com

Intelligence artificielle (IA) : un cadre d'usage insuffisant

Le 14 juin dernier, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a publié le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation. Si l'objectif de cette communication est de poser **un cadre éthique et juridique**, les dangers de cette nouvelle technologie dans le secteur de l'éducation, ses impacts sur les conditions de travail, sur les apprentissages des élèves sont encore trop insuffisamment pris en compte.

Dès le **premier degré**, les élèves seront sensibilisés aux connaissances de base sur les IA. L'utilisation pédagogique des **IA génératives** par les élèves sera autorisée, accompagnée par l'enseignant·e en classe **à partir de la 4e.** Les élèves recevront une **formation obligatoire** aux IA et à leurs enjeux, au moins en **4e, 2de** des voies générales, technologiques et professionnelles, et en **première année de CAP,** sur la **plateforme Pix**. Au lycée, les élèves pourront les utiliser de manière autonome.

Pour les enseignant·es, c'est plutôt flou : sera proposée « une démarche de formation et de développement professionnel sur l'IA et son usage pédagogique ». Alors que les usages de l'IA sont définis à haut risque par le règlement européen, ce document de cadrage, en l'état, trop vite rédigé, ouvre la porte à de **nouvelles discriminations**.

Les impacts environnementaux, les biais racistes, sexistes, validistes sont très peu évoqués ou, encore une fois, sur le mode de l'injonction !